À LA DÉCOUVERTE DE MA VILLE

Campus France vous guide dans vos premiers pas en France et vous fait **découvrir Angers, votre nouveau lieu de vie.**

BIENVENUE À ANGERS

L'ARRIVÉE À ANGERS /

◆ Un service d'accueil pour les étudiants inscrits à l'Université

À l'Université d'Angers, tout au long de l'année, le Bureau des Internationaux vous accueille, vous informe et vous accompagne dans vos démarches lors d'un entretien individuel pour votre titre de séjour, votre santé, le sport, la culture et les loisirs. Il vous propose également de participer à des animations et des voyages de découverte tout au long de l'année.

La Passerelle (1er étage), Campus universitaire de Belle-Beille
2 rue Joseph Lakanal, 49000 Angers.

Contact étudiants internationaux :
bienvenue@univ-angers.fr
Contact étudiants d'échange :
echange.international@univ-angers.fr
Prenez rendez-vous : https://pdr.univ-angers.fr/bureau-des-internationaux/

À la rentrée, est mis en place le service Infocampus, service d'information destiné à tous les étudiants de l'université. Cet accueil s'appuie sur des équipes d'étudiants ambassadeurs ainsi que sur un réseau de nombreux partenaires locaux présents sur place.

Il renseigne sur les transports, les emplois et les stages, la restauration, la vie associative, etc.

En septembre

- Infocampus Campus Belle-Beille (guichet La Passerelle, rue Lakanal).
- Infocampus Campus Saint-Serge : Bibliothèque universitaire Saint-Serge, 57 quai Félix Faure, 49000 Angers.

Accueil : de fin août à fin septembre, du lundi au vendredi, de 10h à 16h.

Après le 1er octobre, un conseiller peut vous recevoir sur rendez-vous : infocampus@contact.univ-

Pour en savoir plus :
- retrouvez les pages dédiées à l'accueil des étudiants sur le site bienvenue de l'Université d'Angers : https://bienvenue.univ-angers.fr

◆ L'accueil des doctorants et des chercheurs

Un service d'accueil spécialement créé pour les chercheurs internationaux a également été mis en place à l'Université d'Angers :
https://www.univ-angers.fr > International > Venir à l'université > Chercheur international

◆ Les parrains

L'Université d'Angers propose à tous ses nouveaux étudiants internationaux de s'inscrire au programme de parrainage Buddy System afin de bénéficier d'un accompagnement par un étudiant et de découvrir Angers, l'université et la vie locale :
https://www.univ-angers.fr > International > Buddy System

◆ L'accueil dans les établissements

Si vous êtes inscrits dans un autre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les différents établissements d'enseignement supérieur** :
https://www.campusfrance.org > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements
Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.
A l'Université d'Angers, c'est la Direction de l'International (Bureau des internationaux) qui gère les étudiants et chercheurs internationaux.

◆ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr
- doctorants, chercheurs : https://www.euraxess.fr

Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.

LE LOGEMENT À ANGERS /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation…

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

Angers est une ville étudiante attractive et les logements étudiants y sont très recherchés. Ne pas hésiter à élargir la recherche aux villes proches

d'Angers qui sont accessibles en transports en commun :
- Beaucouzé et Saint Barthélémy d'Anjou ;
- Saint Sylvain d'Anjou et Trélazé ;
- Avrillé, les Ponts-de-Cé et Mûrs-Erigné ;
- Montreuil-Juigné et Saint-Gemmes-sur-Loire ;
- Bouchemaine et Ecouflant.

Découvrez les pistes de logement proposées par l'Université d'Angers sur la page dédiée et notamment la plateforme Studapart pour rechercher un logement auprès des propriétaires et résidences privées : https://bienvenue.univ-angers.fr/fr/vie-pratique/logement/

• **L'accueil logement d'Angers Loire Métropole.** Il s'agit d'un service de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole qui apporte conseils et aide dans la recherche d'un logement.
Contact : 02 41 05 50 55 ou accueil-logement@angersloiremetropole.fr
Site : http://www.angersloiremetropole.fr > mon quotidien > menu > logement > locataire > le logement étudiant

QUELQUES CONSEILS

◆ Se loger pour quelques jours

• **Pour tous types d'hébergements,** consultez le site de l'Office de Tourisme d'Angers : https://www.tourisme.destination-angers.com > organisez

◆ Se loger pour une longue période

• **En foyer :** https://www.maine-et-loire.fr/ > services et infos > logement et habitat > aides au logement des jeunes > foyers de jeunes travailleurs

• **Les logements étudiants du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires).**
Site du CROUS Nantes - Pays de Loire : https://www.crous-nantes.fr/cnous/

Site *Trouver un logement* : https://trouverunlogement.lescrous.fr/

• **Les plateformes de logements privés :**

Deux établissements d'enseignement supérieur d'Angers utilisent ***Studapart,*** la plateforme de logements privés pour étudiants : https://www.studapart.com > rechercher par ville

D'autres résidences étudiantes, gérées par des organismes privés, sont également présentes à Angers.
Consultez les sites spécialisés, par exemple :
- https://www.adele.org
- https://www.immojeune.com
- https://www.location-etudiant.fr
- http://www.smebhabitat.fr/
- https://housinganywhere.com/fr/

• Il existe aussi **un site géré par le CROUS, Lokaviz, qui recense notamment le logement étudiant chez les particuliers :** https://www.lokaviz.fr/

• **La colocation :** consultez *La carte des colocs,* un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : https://www.lacartedescolocs.fr/

• **D'autres solutions sur le site de Campus France :** www.campusfrance.org > s'organiser > logement

◆ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

◆ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

LES DÉPLACEMENTS À ANGERS

De Paris, pour rejoindre Angers, le plus simple est de prendre le train à la gare Montparnasse (durée du trajet : 1h30 en TGV). Il y a aussi des TGV directs pour Angers qui partent de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle : https://www.oui.sncf/

De la gare, pour se rendre sur les campus, consultez la page dédiée sur le site de l'Université d'Angers : http://www.univ-angers.fr > vie de campus > vie pratique > transport

En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (bus et tramway), de jour et de nuit (sur certaines lignes), à des tarifs jeunes et étudiants : https://www.irigo.fr

Pour des trajets dans la région :
- consultez le dispositif Destineo, la plateforme d'informations sur les transports publics en Pays de la Loire : http://www.destineo.fr/fr/
- prenez les trains régionaux : https://www.ter.sncf.com
- pour voyager plus loin, pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : https://fr.ouibus.com/ ou https://www.flixbus.fr/

Pour le co-voiturage, consultez par exemple les sites collaboratifs :
- local : https://www.covoiturage49.fr/
- national : https://www.blablacar.fr

Pour être plus autonome, utilisez **VéloCité,** le service de prêt de vélos gratuit de la ville d'Angers : http://www.angers.fr >vivre à Angers > voirie déplacements > le vélo

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 32 30 ou www.caf.fr

- **Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap,** prévenez le CROUS ou, si vous êtes inscrit à **l'Université d'Angers**, contactez : https://www.univ-angers.fr/fr/formations/amenager-sa-scolarite/accompagnement-du-handicap.html

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.

LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquittement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.
- **Se connecter sur :** https://cvec.etudiant.gouv.fr/
- **Plus d'informations et cas particuliers sur :** https://www.campusfrance.org > s'organiser > CVEC

- Pour les étudiants internationaux de l'Université d'Angers, un accueil individuel et personnalisé est mis en place pour vous accompagner dans vos premières démarches avant votre inscription à l'Université (CVEC, titre de séjour, cours de français, visite médicale, assurance maladie...). Avant votre arrivée, prenez rendez-vous par mail à : https://pdr.univ-angers.fr/bureau-des-internationaux/

- Pour les étudiants inscrits dans les autres établissements, se renseigner sur place pour connaître les aides possibles dans vos démarches.

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Etrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant vote arrivée : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.

• Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : https://www.youtube.com/watch?v=-iGha_yqN04

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110

LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, **en ligne ou dans une des agences bancaires qui sont implantées à Angers**.

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire**.

Connectez-vous au site https://etudiant-etranger.ameli.fr pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :
https://www.campusfrance.org > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales qui peuvent vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas de l'Université d'Angers qui dispose d'un Service de Santé Universitaire (SSU).
Accueil : du lundi au vendredi de 8h45 à 17h45, **sur rendez-vous.**
Pour en savoir plus : http://www.univ-angers.fr > services > santé

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.
Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.
Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.
Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.
La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :
- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année : http://ecolesdete.campusfrance.org

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

- Le Celfe, centre de langue française de l'Université d'Angers propose à tous ses étudiants internationaux inscrits à l'UA des cours de français. Renseignez-vous sur : https://www.univ-angers.fr/fr/international/apprendre-le-francais-au-celfe.html

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salaire d'appoint.**

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 3 adresses :
- **l'Université d'Angers** dispose d'une plateforme d'annonces de stages et de jobs : https://ipoline.univ-angers.fr/
- **le CRIJ des Pays de la Loire** (Centre Régional d'Information Jeunesse) met aussi à votre disposition sa plateforme d'offres d'emploi et de stages : https://www.infos-jeunes.fr/carte-du-reseau-information-jeunesse/centre-information-jeunesse-angers
- **le site Jobaviz du CROUS** pour trouver un job compatible avec vos études : http://www.jobaviz.fr/rechercher-un-job-etudiant/n:39

LES SORTIES À ANGERS /

PRATIQUER UN SPORT

Dans votre école ou dans votre université, vous pouvez avoir un accès privilégié gratuit au sport en vous renseignant au **Service des sports** de votre établissement ou en consultant **le site de l'Université d'Angers** qui propose 60 activités à des tarifs très attractifs : http://www.univ-angers.fr > sur les campus > sport

À Angers, vous pouvez aussi trouver un choix varié d'équipements sportifs ou de loisirs municipaux : http://www.angers.fr > vivre à Angers > sport
La carte A'Tout vous permet d'accéder à de nombreux services et équipements de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole : http://www.angers.fr > services et démarches > les services de la carte A'tout

PARTICIPER

Participez à des évènements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus :
- se renseigner dans son établissement (Service de la vie étudiante) ou consulter le site de l'Université d'Angers : http://www.univ-angers.fr > vie des campus > associations > culture/sport
- voir les sites nationaux : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

Angers propose de nombreuses façons de se cultiver ou de se divertir. Cinémas, concerts, théâtres, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps.
Pour en savoir plus : http://www.angers.fr > vivre à Angers > culture

Vous trouverez aussi à Angers **le J,** un service et un lieu convivial dédié aux jeunes, créé par la Ville : http://www.angers.fr > vivre à Angers > Jeunes à Angers > le J, Angers connectée jeunesse

Vous pouvez également consulter l'agenda des activités culturelles, souvent libres d'accès, programmées par l'Université d'Angers qui propose une **Carte culture** gratuite offrant des tarifs préférentiels sur les spectacles : http://www.univ-angers.fr > vie des campus > culture

Pour se distraire ou se cultiver, à Angers, on trouve :
- 3 grands cinémas, avec de nombreuses salles (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont un cinéma d'Art et d'Essai : Les 400 Coups.
- 7 musées, tarifs réduits pour les étudiants : www.musees.angers.fr
- 10 salles de spectacle, de théâtre, de danse, de concert…
- une douzaine de librairies, dont une vieille institution, la libraire Richer fondée en 1927.
- un réseau de 9 bibliothèques municipales articulées autour de la Médiathèque Toussaint qui propose les plus importantes collections de la ville en libre accès : http://bm.angers.fr
- 2 bibliothèques universitaires sur les campus de Belle-Beille et de Saint-Serge : http://www.univ-angers.fr > vie des campus > bibliothèques
La BU Saint-Serge est ouverte 7 jours sur 7, même le dimanche !

À Angers, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter **le grand quotidien régional, Le Courrier de l'Ouest,** disponible en kiosque ou sur internet : https://www.courrierdelouest.fr/
Vous pouvez aussi voir l'agenda culturel du site de l'Office de Tourisme d'Angers : https://www.anjou-tourisme.com > agenda

LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

• La place du Ralliement, comme son nom l'indique, l'une des places les plus centrales d'Angers, avec son grand théâtre monumental.
• Le château d'Angers, la forteresse de la ville (entrée gratuite pour les jeunes), avec sa tapisserie de l'Apocalypse de plus de 100 mètres de long !
• La cathédrale Saint-Maurice des XII et XIIIe siècles, témoignage de l'art gothique angevin.
• La maison d'Adam, dans la vieille ville proche de la cathédrale.
• Le muséum des Sciences naturelles, dans le centre ville, collections précieuses dans un cadre de charme (tarifs étudiants).

• Le musée des Beaux-Arts, avec ses collections historiques dans un édifice ancien (tarifs étudiants).

• La galerie David d'Angers, exposition d'œuvres de David, célèbre sculpteur angevin (tarifs étudiants).

• Le parc Balzac, 50 hectares d'espaces verts thématiques.

Pour en savoir (et en voir) plus, consultez le site de l'Office de tourisme d'Angers :
https://www.tourisme.destination-angers.com/

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

JANVIER

• Festival Premiers Plans, festival de premiers films européens, rencontres avec des réalisateurs.

FÉVRIER

• Opération Made in Angers, visites d'entreprises et d'artisans angevins pour découvrir leur univers professionnel.

MARS

• Festival Spectacurieux, festival de la création universitaire.

AVRIL

• Printemps des orgues, festival d'orgue avec de jeunes interprètes (tarifs réduits).

MAI

• Angers fête l'Europe, concerts, conférences, expositions, films pour découvrir la culture européenne.

JUIN

• Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).

• La Fête du Vélo en Anjou, pour découvrir la Loire sur 120 km d'une piste cyclable inédite et éphémère.

• Festival d'Anjou, festival de théâtre.

JUILLET-AOÛT

• Festival Angers l'été, dans le cloître de l'abbaye Toussaint, soirées de musiques du monde (tarifs réduits).

• Tempo2Rives, festival de musique en bord de Maine et dans les jardins de musées.

SEPTEMBRE

• Campus Day, une journée d'accueil organisée par l'Université d'Angers, clôturée par un concert, ouverte à tous les étudiants de la ville.

• La Nocturne internationale (14 septembre 2023 de 17h à 20h), soirée organisée par le Bureau des Internationaux et le Guichet InfoCampus avec leurs partenaires pour répondre à toutes les questions et proposer les services de vie étudiante.

• Nuit européenne des chercheurs, rencontres entre chercheurs et grand public.

• Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.

• Les Accroche-cœurs, festival d'arts de la rue qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

OCTOBRE

• Fête de la science, dans les laboratoires de l'Université d'Angers et dans les Villages des sciences d'Angers.

• Les Erasmus Days, une fête européenne incontournable.

DÉCEMBRE

• Festival Angers BD, l'occasion de rencontrer de grands auteurs de bandes dessinées français et étrangers.

Pour en savoir plus :
https://www.tourisme.destination-angers.com/

ÉCHANGER & PARTAGER

Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*

LES CHOSES À SAVOIR

ANGERS,
CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE,
l'un des 5 départements de la Région Pays de la Loire

RÉGION PAYS DE LA LOIRE,
8e RÉGION D'ACCUEIL des étudiants étrangers en France (13 000 étudiants internationaux)

Angers Loire Métropole :

300 000 habitants

Ville d'Angers :

155 000 habitants

42 000 étudiants

9% d'étudiants étrangers

Université d'Angers :

26 000 étudiants

13% d'étudiants étrangers

ANGERS, CLASSÉE 8e PARMI LES 46 VILLES UNIVERSITAIRES FRANÇAISES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER
(palmarès du magazine L'Étudiant)

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements : https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/centre-val-loire-639

CAMPUS FRANCE
28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org

Photos : DR - Photo de couverture : ©altitudedrone, Fotolia.com - OCTOBRE 2023.